

Annexe 1

EXTRAIT du DTF INDICATEURS, CRITERES ET CADRE LOGIQUE

Tel que révisé lors de la SMCL du 27-01-09

3.5. Indicateurs et moyens de vérification

3.5.1. Synthèse des indicateurs retenus

voir le cadre logique plus loin pour plus de détails

Objectif général: « Le fonctionnement du MINAGRIE est amélioré »	<ol style="list-style-type: none">1. Le niveau des compétences du niveau central d'assurer une planification claire, priorisée et un suivi du secteur agricole.2. Montant de Fonds de financements extérieurs mobilisés pour l'agriculture au burundi3. La quantité et qualité des services reçus par les agriculteurs
Objectif spécifique: « Les services de planification, de coordination et de gestion des ressources humaines du MINAGRIE sont opérationnels et efficaces »	<ol style="list-style-type: none">1. Le document de Politique Agricole révisé est devenu un document de référence en matière de développement agricole2. Le nombre de documents de politique sous-sectorielle, en relation avec les domaines prioritaires définis par le document de PA3. Niveau d'adéquation des profils des ressources humaines avec les missions4. Le MINAGRIE base son travail de coordination sur les priorités des documents de politique agricole

Compte-tenu du fait qu'il s'agit d'un projet d'appui institutionnel, les indicateurs ne sont pas relatifs à des quantités, mais à des méthodes, des outils, des actions de renforcement des capacités. Il est donc difficile pour ce type de programme de bâtir des indicateurs définitifs. De ce fait, il pourront être révisés et améliorés par la pratique, en fin de première année du projet, et soumis à l'approbation de la CTB et de la partie contractante Burundaise.

3.5.2. Critères de suivi

Afin de permettre à l'équipe de gestion du projet de réaliser un travail de suivi et adaptation des activités, et de permettre aux évaluateurs externes d'apprécier les activités, un ensemble de critères complémentaires, liés aux indicateurs ci-dessus sont présentés ci-dessous. Ils permettent d'apprécier les résultats attendus du projet.

Domaines d'amélioration du fonctionnement du MINAGRIE	Critères en lien avec les indicateurs
Planification – définition d'orientations de politique agricole et de politiques sous-sectorielles	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le document de politique agricole 2006-2010 a été retravaillé et validé 2. La révision du document de PA a impliqué les différents services centraux du MINAGRIE 3. Le document de politique agricole a été révisé en concertation avec les principaux partenaires du MINAGRIE 4. Le document de PA révisé a été largement diffusé 5. Le document de PA révisé est reconnu comme clair et priorisé par le MINAGRIE et ses principaux partenaires 6. Le document de PA révisé est devenu un document de référence en matière de développement agricole 7. Les domaines prioritaires définis par le document de PA ont tous un document de politique sous-sectorielle 8. Les points d'application ont été étroitement impliqués dans le travail de formulation des politiques sous-sectorielle 9. Les projets, programmes, opérateurs spécialisés dans les domaines concernés par les politiques sous-sectorielles ont été associés à leur définition.
Coordination	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le MINAGRIE base son travail de coordination sur les priorités des documents de politique agricole 2. Les outils de collecte d'information ont été étudiés et des améliorations ont été testées avec les points d'application 3. Un partenariat avec le CNCA a été mis en œuvre 4. Les relations de travail avec les ministères de la planification, du commerce et de l'environnement et aménagement se sont développées. 5. Le MINAGRIE dispose d'un outil lui permettant de négocier avec ses partenaires les futures interventions, au regard des actions en cours et prévues, et en fonction des potentiels de développement régional. 6. Des outils de mémoire institutionnelle sont en place et utilisés. 7. Des argumentaires technico-économiques ont été bâtis afin de faire progresser le budget national alloué au secteur agricole
Gestion des ressources humaines	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les personnels des niveaux centraux du MINAGRIE ont un profil de poste. 2. Les personnels des niveaux centraux du MINAGRIE ont des tâches en lien avec leur profil de poste. 3. Les personnels des niveaux centraux du MINAGRIE ont renforcé leurs capacités de planification et élaboration de documents de politique sous-sectorielle. 4. Les améliorations en matière de coordination ont permis de renforcer les appuis institutionnels externes et les moyens de travail des personnels. 5. Le suivi du personnel permet de valoriser les efforts individuels.

Les critères en lien avec les impacts du projet attendus au niveau des bénéficiaires c'est-à-dire le niveau central du ministère

Niveaux centraux du MINAGRIE	Critères en lien avec les indicateurs
Le Ministre de l'Agriculture et de l'élevage	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le Ministre dispose d'une vue d'ensemble de toutes les interventions et intervenants du secteur agricole 2. Le Ministre dispose de propositions et de choix technico-économiques en matière de développement agricole 3. Le Ministre dispose d'une vue d'ensemble des dispositions et négociations conduites dans les instances sous-régionales 4. Le Ministre dispose d'argumentaires pour faire valoir ses idées en matière de développement agricole 5. Le Ministre dispose d'une cellule d'expertise pouvant étudier des scénarios, réaliser des projections, chiffrer des mesures, en lien avec les experts des niveaux centraux. 6. Le Ministre dispose de cadres mieux formés en matière de planification et coordination dans ses services centraux 7. Le Ministre est en situation de proposer et défendre des dossiers agricoles dans le cadre des arbitrages budgétaires nationaux, dans le cadre des négociations avec les bailleurs de fonds, dans le cadre des instances sous-régionales.
Le Cabinet et Les Directions générales	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le Chef de Cabinet, les conseillers, les DG ont une vue d'ensemble de toutes les interventions et intervenants du secteur agricole. 2. Le Cabinet et les DG disposent d'informations actualisées sur les activités du secteur et sur les potentiels de développement régionaux. 3. Les conseillers et les cadres des DG ont un profil de poste, les compétences sont adaptées aux besoins des missions à remplir. 4. Des modes d'évaluation des cadres conseillers et cadres des DG ont été proposées et mises en pratique. 5. Les conseillers et les DG ont bénéficié de formations et voyages dans la sous-région leur permettant de mieux remplir leurs fonctions de conseil et/ou de gestion dans leurs domaines respectifs. 6. Les conseillers et les cadres des DG ont renforcé leurs connaissances et compétences en matière de planification et coordination. 7. Les conseillers bénéficient d'amélioration dans leur accès à l'information. 8. Les conseillers sont capables de construire des argumentaires technico-économiques pour éclairer les décisions du Ministre. 9. Les DG ont été impliquées dans les activités en lien avec les points d'application et ont amélioré leurs modes de communication avec les provinces.

Les critères d'activités: ces critères donnent une indication sur les outputs du Projet c'est-à-dire la réalisation concrète des activités.

Résultats attendus	Activités	Critères en lien avec les indicateurs
R.1: le MINAGRIE dispose d'un document d'orientation de politique agricole clair, priorisé, qui permet la formulation de politiques sous-sectorielles.	1.1. Appuyer le ministère dans l'élaboration d'un plan d'action pour la SAN 1.2. Projections et analyse des facteurs internes et externes 1.3. Inventaire des mesures existantes et possibles d'intervention publique 1.4. Identification des instances d'intervention 1.5. Compatibilité de la politique agricole avec les règles internationales, définition de positions pour la négociation 1.6. Concertations internes au MINAGRIE et avec ses principaux partenaires, et communication 1.7. Finalisation du document de politique agricole et validation 1.8. Elaboration d'un tableau de bord de suivi-évaluation de la politique agricole	1.1. Le Plan sectoriel agricole est présenté par axes de travail 1.2. Le PSA intègre des projections de moyen et plus LT 1.3. Un chapitre présente les mesures d'intervention publique 1.4. Les instances d'intervention sont identifiées par nature 1.5. Un chapitre présente les éléments soumis à négociation internationale 1.6. Le document, avant validation, est soumis à débat et concertation 1.7. Le document de politique agricole est validé et diffusé 1.8. Un tableau de bord de S-E de la politique agricole est fonctionnel
R.2: le MINAGRIE dispose de documents de politiques sous-sectorielles dans les domaines prioritaires définis par le document d'orientation de politiques agricoles.	2.1. Collecte et classement de tous les documents existants 2.2. Re-formulation, adaptation, rédaction de documents de politiques sous-sectorielles 2.3. Concertation, validation, et communication des politiques sous sectorielles	2.1. Un inventaire, collecte et classement des documents sous-de politique sous-sectorielles est réalisé 2.2. Chaque secteur prioritaire est doté d'un document de politique sous-sectorielle 2.3. Les documents de politique sous-sectorielle produits sont largement diffusés
R.3: le MINAGRIE a mis en place les outils de coordination qui lui permettront une programmation plus efficace et la mise en place d'un dispositif adapté de suivi-évaluation.	3.1. Inventaire des outils d'information disponibles 3.2. Mise à plat des missions, fonctions, acteurs, programmes existants et à venir 3.3. Inventaire et analyse des cadres de concertation existant 3.4. Harmonisation des procédures 3.5. Elaboration d'un tableau de bord de coordination des interventions 3.6. Identification des programmes prioritaires à promouvoir 3.7. Communication	3.1. Les outils d'information agricole sont inventoriés par nature 3.2. Un bilan et des proposition d'amélioration des cadres de concertation existant est réalisé 3.3. Les procédures des différents partenaires sont en cours d'harmonisation 3.4. Un tableau de bord de suivi des interventions du secteur agricole est fonctionnel et fait apparaître les priorités de MT
R.4: le MINAGRIE a mis en pratique, entre le niveau central et 5 points d'application, des méthodes et outils d'information et de concertation.	4.1. Bilan sur les dispositifs d'information existants entre provinces et niveau central 4.2. Analyse conjointe des besoins d'information réciproques 4.3. Mise en place concertée et test d'outils de communication 4.4. Stockage de l'information et évaluation de la pertinence	4.1. Un bilan et des propositions d'amélioration des relations entre niveau central et provinces est réalisé 4.2. Des outils adaptés de communication sont testés 4.3. Des dispositifs adaptés de stockage et d'accès à l'information sont opérationnels.
R.5: le MINAGRIE s'est doté au niveau central d'une cellule d'expertise - qui aura dynamisé les capacités de planification, de coordination et - amélioré la gestion des RH, - en étroite synergie avec le cabinet, les DG et en particulier avec la DGPAE.	5.1. Recrutement d'experts pour la cellule d'expertise 5.2. Equipement et installation de la cellule d'expertise 5.3. Définition pour chaque expert d'un plan d'action à 6 mois 5.4. Bilan semestriel des activités de la cellule d'expertise 5.5 Amélioration de la gestion des ressources humaines du ministère 5.6 Insertion de la cellule dans le ministère.	5.1. La cellule d'expertise a recruté des cadres dont les profils sont adaptés aux fonctions à remplir. 5.2. Les conditions de travail de la cellule répondent aux besoins. 5.3. Des plans d'action a 6 mois ont été définis 5.4. Des bilans semestriels réguliers ont été réalisés et des mesures correctives ont été suivies d'effets.

Cadre logique

(voir page suivante) **Version révisée suite à la SMCL du 27-01-09**

Le cadre logique présente une particularité, liée à la nature même du projet.

En matière d'appui institutionnel, les activités sont relatives à du diagnostic, à de l'identification, à la mise en œuvre de méthodes et outils organisationnels et à des procédures de suivi-évaluation et contrôle. Les renforcements de capacités se font essentiellement par la pratique des différentes activités liées aux thèmes ci-dessus.

Le projet doit pouvoir garder une grande souplesse dans la gestion budgétaire, afin de s'adapter à des réalités institutionnelles complexes.

Dans le cas d'appuis institutionnels à caractère organisationnel, les activités ne peuvent pas être chiffrées avec précision, car il n'est pas possible par exemple de définir combien de personnes vont travailler combien de temps à l'élaboration de tel ou tel document de politique sous-sectorielle, ou encore de chiffrer le coût de la validation d'un document par les autorités administratives.

Afin de permettre un suivi budgétaire rigoureux et de simplifier le travail de la direction du projet, les dépenses ne sont donc pas présentées par activité¹, mais par composantes, qui constituent des ensembles cohérents et représentatifs des centres d'activité et outils du projet. Afin de garder une cohérence dans le suivi, les résultats et activités sont cependant regroupés sous la composante dominante des activités.

¹ comme c'est le cas dans tous les projets qui ont des réalisations concrètes et donc chiffrables (comme par exemple des coûts de production de plants, des coûts d'aménagements et infrastructures, etc.).

Cadre Logique

BTC

Cadre Logique		
Titre du Projet:	Projet d'Appui Institutionnel au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	Préparé le: juin 2007

OBJECTIF GLOBAL	INDICATEURS	Moyens de Vérification	RISQUES & HYPOTHESES
« Le fonctionnement du MINAGRRI est amélioré »	1. Le niveau des compétences du niveau central d'assurer une planification claire, priorisée et un suivi du secteur agricole. 2. Montant de Fonds de financements extérieurs mobilisés pour l'agriculture au burundi 3. La quantité et qualité des services reçus par les agriculteurs	1. Documents de politique agricole et politiques sous-sectorielles 2. Le MINAGRRI élabore et négocie des propositions de programmes argumentés 3. Enquête au niveau local	- Stabilité socio-politique - Appui des Instances officielles

OBJECTIF SPECIFIQUE	INDICATEURS	Moyens de Vérification	RISQUES & HYPOTHESES
« Les services de planification, de coordination et de gestion des ressources humaines du MINAGRIE sont opérationnels et efficaces »	1. Le document de Politique Agricole révisé est devenu un document de référence en matière de développement agricole 2. Le nombre de documents de politique sous-sectorielle, en relation avec les domaines prioritaires définis par le document de PA 3. Niveau d'adéquation des profils des ressources humaines avec les missions 4. Le MINAGRIE base son travail de coordination sur les priorités des documents de politique agricole	1. Evaluation 2. Documents de PA 3. Rapports projet 4. Tableau de bord 5. Fiches de postes	- Stabilité sociopolitique

No.	RESULTATS	INDICATEURS	Moyens de Vérification	RISQUES & HYPOTHESES
1.	R.1: le MINAGRIE dispose d'un document d'orientation de politique agricole clair, priorisé, qui permet la formulation de politiques sous-sectorielles	1. La présentation du Plan sectoriel agricole (oui ou non par axes de travail) 2. La validation et diffusion du document de politique agricole	- Plan sectoriel agricole - Evaluation	- La non-approbation des politiques par les voies officielles
2.	R.2: le MINAGRIE dispose de documents de politiques sous-sectorielles dans les domaines prioritaires définis par le document d'orientation de politiques agricoles.	1. Le nombre de secteurs prioritaires dotés d'un document de politique sous-sectorielle	- Plan sectoriel agricole - Documents sous sectoriels - Evaluation	- La non-approbation des politiques par les voies officielles
3.	R.3: le MINAGRIE a mis en place les outils de coordination qui lui permettront une programmation plus efficace et la mise en place d'un dispositif adapté de suivi-évaluation.	1. Le degré d'harmonisation des procédures des différents partenaires 2. L'existence et la fonctionnalité d'un tableau de bord de suivi des interventions du secteur agricole qui fait apparaître les priorités de MT 3. Le Minagrié négocie avec ses partenaires les futures interventions, au regard des actions en cours et prévues, et en fonction des potentiels de développement régional.	- Rapports - Evaluation	-mauvaise coordination entre les différents ministères

4.	R.4: le MINAGRIE a mis en pratique, entre le niveau central et 5 points d'application, des méthodes et outils d'information et de concertation	1. Des dispositifs adaptés de stockage et d'accès à l'information sont opérationnels.	- Rapports - Evaluation	- Eloignement du terrain
5.	R.5: le MINAGRIE s'est doté au niveau central d'une cellule d'expertise - qui aura dynamisé les capacités de planification, de coordination et - amélioré la gestion des RH, - en étroite synergie avec le cabinet, les DG et en particulier avec la DGP AE.	1. Le nombre de cadres recrutés par la cellule d'expertise dont les profils sont adaptés aux fonctions à remplir. 2. Le degré d'amélioration des capacités de planification et de coordination du Minagrie 3. Le niveau d'association des cadres des niveaux centraux associés aux travaux	- Rapports - Evaluation	- Difficulté d'insertion de la cellule d'expertise au niveau central du MINAGRIE

No.	ACTIVITES par RESULTAT	MOYENS	COÛTS
Composante 1: La Cellule d'expertise			757 000 euros
Selon le résultat 1: R.1: le MINAGRIE dispose d'un document d'orientation de politique agricole clair, priorisé, qui permet la formulation de politiques sous-sectorielles			
Lb01.	1.1. Appuyer le ministère dans l'élaboration d'un plan d'action pour la SAN	Cellule d'expertise DG et cabinet -Partenaires	
Lb02.	1.2. Projections et analyse des facteurs internes et externes	Cellule d'expertise DG et cabinet	
Lb03.	1.3. Inventaire des mesures existantes et possibles d'intervention publique	Cellule d'expertise DG et cabinet	
Lb04.	1.4. Identification des instances d'intervention	Cellule d'expertise DG et cabinet	
Lb05.	1.5. Compatibilité de la politique agricole avec les règles internationales, définition de positions pour la négociation	Cellule d'expertise DG et cabinet -Consultant	
Lb06.	1.6. Concertations internes au MINAGRIE et avec ses principaux partenaires, et communication	Cellule d'expertise	
Lb07.	1.7. Finalisation du document de politique agricole et validation	Cellule d'expertise DG et cabinet -Partenaires	
Lb08.	1.8. Elaboration d'un tableau de bord de S-E de la politique agricole	Cellule d'expertise DG et cabinet -Consultant	

Selon le résultat 2: le MINAGRIE dispose de documents de politiques sous-sectorielles dans les domaines prioritaires définis par le document d'orientation de politiques agricoles.			
Lb01.	2.1. Collecte et classement de tous les documents existants	Cellule d'expertise DG et cabinet -Partenaires	
Lb02.	2.2. Re-formulation, adaptation, rédaction de documents de politiques sous-sectorielles	Cellule d'expertise DG et cabinet -Partenaires	
Lb03.	2.3. Concertation, validation, et communication des politiques sous sectorielles	Cellule d'expertise DG et cabinet -Partenaires	

Selon le résultat 5: le MINAGRIE s'est doté au niveau central d'une cellule d'expertise - qui aura dynamisé les capacités de planification, de coordination et - amélioré la gestion des RH, - en étroite synergie avec le cabinet, les DG et en particulier avec la DGPAE.			
Lb01.	5.1. Recrutement d'experts pour la cellule d'expertise	Coordinateur – Ass. Technique	
Lb02.	5.2. Equipement et installation de la cellule d'expertise	Coordinateur – Ass. Technique	
Lb03.	5.3. Définition pour chaque expert d'un plan d'action à 6 mois	Coordinateur – Ass. Technique	
Lb04.	5.4. Bilan semestriel des activités de la cellule d'expertise	Coordinateur – Ass. Technique Appui externe	
Lb05.	5.5 Amélioration de la gestion des ressources humaines du ministère		
Lb06.	5.6 Insertion de la cellule dans le ministère		

Composante 2: MINAGRIE Central**76 000 euros**

Selon le résultat 3: le MINAGRIE a mis en place les outils de coordination qui lui permettront une programmation plus efficace et la mise en place d'un dispositif adapté de suivi-évaluation.

Lb01.	3.1. Inventaire des outils d'information disponibles	Cellule d'expertise DG et cabinet -Partenaires	
Lb02.	3.2. Mise à plat des missions, fonctions, acteurs, programmes existants et à venir	Cellule d'expertise DG et cabinet	
Lb03.	3.3. Inventaire et analyse des cadres de concertation existant	Cellule d'expertise Consultant	
Lb04.	3.4. Harmonisation des procédures	Cellule d'expertise DG et cabinet -Partenaires	
Lb05.	3.5. Elaboration d'un tableau de bord de coordination des interventions	Cellule d'expertise DG et cabinet	
Lb06.	3.6. Identification des programmes prioritaires à promouvoir	Cellule d'expertise DG et cabinet -Partenaires	
Lb07.	3.7. Communication	Cellule d'expertise DG et cabinet	

Composante 3: Appui DPAE Points d'application**47 000 euros**

Selon le résultat 4: le MINAGRIE a mis en pratique, entre le niveau central et 5 points d'application, des méthodes et outils d'information et de concertation

Lb01.	4.1. Bilan sur les dispositifs d'information existants entre provinces et niveau central	Cellule d'expertise Consultant	
Lb02.	4.2. Analyse conjointe des besoins d'information réciproques	Cellule d'expertise DG et cabinet Points d'application	
Lb03.	4.3. Mise en place concertée et test d'outils de communication	Cellule d'expertise DG et cabinet Points d'application	
Lb04.	4.4. Stockage de l'information et évaluation de la pertinence	Cellule d'expertise DG et cabinet Points d'application	

Les composantes 1, 2 et 3 couvrent l'ensemble des activités du projet. Les composantes 4 et 5 sont des outils au service du projet.

Composante 4: Fonds souple de recherche-action et formation	30 000 euros
Composante 5: Missions d'appui au projet	75 000 euros

